

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION D'ENTREPRISES APAGE, ASSOCIATION DU PARC D'ACTIVITÉS DE LA PLAINE DE JOUQUES À GÉMENOS POUR L'ANNÉE 2019.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire métropolitain et ainsi contribuer au développement des entreprises locales.

Le Parc d'Activités de la Plaine de Jouques à Gémenos dont le périmètre est de 80 hectares a été créé en 1989, simultanément à ceux d'Aubagne et de la Ciotat, à l'initiative du Ministère de l'Industrie. L'objectif était de faire face à un contexte économique très difficile (la fermeture des Chantiers Navals de La Ciotat et de La Seyne sur Mer). Le Parc d'activités recense désormais 275 entreprises qui emploient plus de 4000 emplois.

L'Association du Parc d'Activités de Gémenos « APAGE », régie par la loi de 1865, a été constituée à la création du parc. Au total, l'association regroupe, en 2019, 151 adhérents (dont 39 cotisants volontaires), chiffre en constante hausse.

A travers un programme varié d'animation et de communication, l'association œuvre à faciliter le développement de leurs entreprises adhérentes sur les thèmes suivants :

- Le développement de leurs réseaux :

Les 7 associations de zones d'activité « AZA » du bassin Est sont associées dans un consortium T2R Territoire Réseau Rencontre pour mutualiser l'organisation 2 évènements communs dont une journée d'échanges entre entreprises « Business Buzz ».

- L'emploi

Le second évènement « Job Boost » est à destination des demandeurs d'emploi. En 2019, l'Apage en pilote l'organisation.

- La mobilité (PDIE : Plan de déplacement Inter-Entreprises, site de covoiturage...via une association ad hoc Mobilidées créées avec les ASL Auchan et Paluds pour mutualiser leurs démarches sur le sujet mobilité)
- La gestion collective des déchets (collecte des archives, des palettes, des DEEE, sensibilisation au tri)
- La sécurité (Mis en place d'une commission de travail avec l'ASL des Paluds depuis 2017 sur le PPRI Plan de Prévention des Risques d'Inondation (investissement dans l'expertise d'un bureau d'études, réunions d'information organisées...)
- La signalétique (actualisation annuelle)
- La Fibre : contrat cadre signé par l'Apage avec SFR Business

Il est proposé au Conseil de Territoire de Marseille Provence d'attribuer au titre de l'année 2019 une subvention de fonctionnement à hauteur de 10.000 euros au titre de sa compétence Développement Economique à l'association APAGE.